



Direction départementale des territoires

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

PROJET POUR TRAVAUX D'EFFACEMENT DE L'OUVRAGE MASSARD A BELAN SUR OURCE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet, durée et lieux d'enquête

Par arrêté préfectoral n° 931 du 12 mai 2016, une enquête publique sera ouverte du **14 juin au 16 juillet 2016 à 12 heures**, soit 33 jours, dans la commune de BELAN SUR OURCE suite à la demande présentée par le SICEC en vue de la Déclaration d'Intérêt Général (article L211-7 du code de l'environnement) et de l'autorisation (article L214-3 du code de l'environnement) pour les travaux d'effacement de l'ouvrage MASSARD à BELAN SUR OURCE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une notice d'incidence pourra être consulté dans la mairie précitée et les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la mairie de BELAN SUR OURCE (lundi de 14 h à 18 h et jeudi de 9 h à 12 h)

Les observations écrites pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, au commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-François PIOCHE, commissaire de police principal en retraite, à la mairie de BELAN SUR OURCE. En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François PIOCHE, celui-ci sera remplacé par Monsieur Bernard BERNET, ingénieur des Arts et Métiers, directeur technique adjoint en retraite, membre suppléant.

Permanences du commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de BELAN SUR OURCE les :

–	jeudi	16
juin de 9 h 30 à 12 h 30		
–	lundi	27
juin 2016 de 14 h à 17 h		
–	lundi	11
juillet 2016 de 9 h 30 à 12 h 30		

Identité de la personne responsable du projet

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Audrey FLORES directrice du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais - 21 boulevard Gustave Morizot - 21400 CHATILLON SUR SEINE - mail : audrey.flores@sicec.fr

Communication du dossier d'enquête

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte d'Or (direction départementale des territoires – bureau police de l'eau – 57, rue de Mulhouse 21000 DIJON).

Consultation et communication des observations formulées au cours de l'enquête

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Décision pouvant être adoptée et autorité compétente

La préfète de la Côte-d'Or est compétente pour prendre l'arrêté portant déclaration d'intérêt général et portant autorisation pour les travaux d'effacement de l'ouvrage Massard à BELAN SUR OURCE.

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public soit dans la commune où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON, ou sur le site <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques eau, enquêtes publiques)

Pour la préfète et par délégation, le responsable du bureau Police de l'Eau,

signé : Guillaume BROCQUET